

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Band: 136 (2012)

Artikel: Recherches sur l'area publica de la Colonia Iulia Equestris : les basiliques (Nyon, Canton de Vaud)
Kapitel: Introduction
Autor: Brunetti, Caroline / Henny, Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

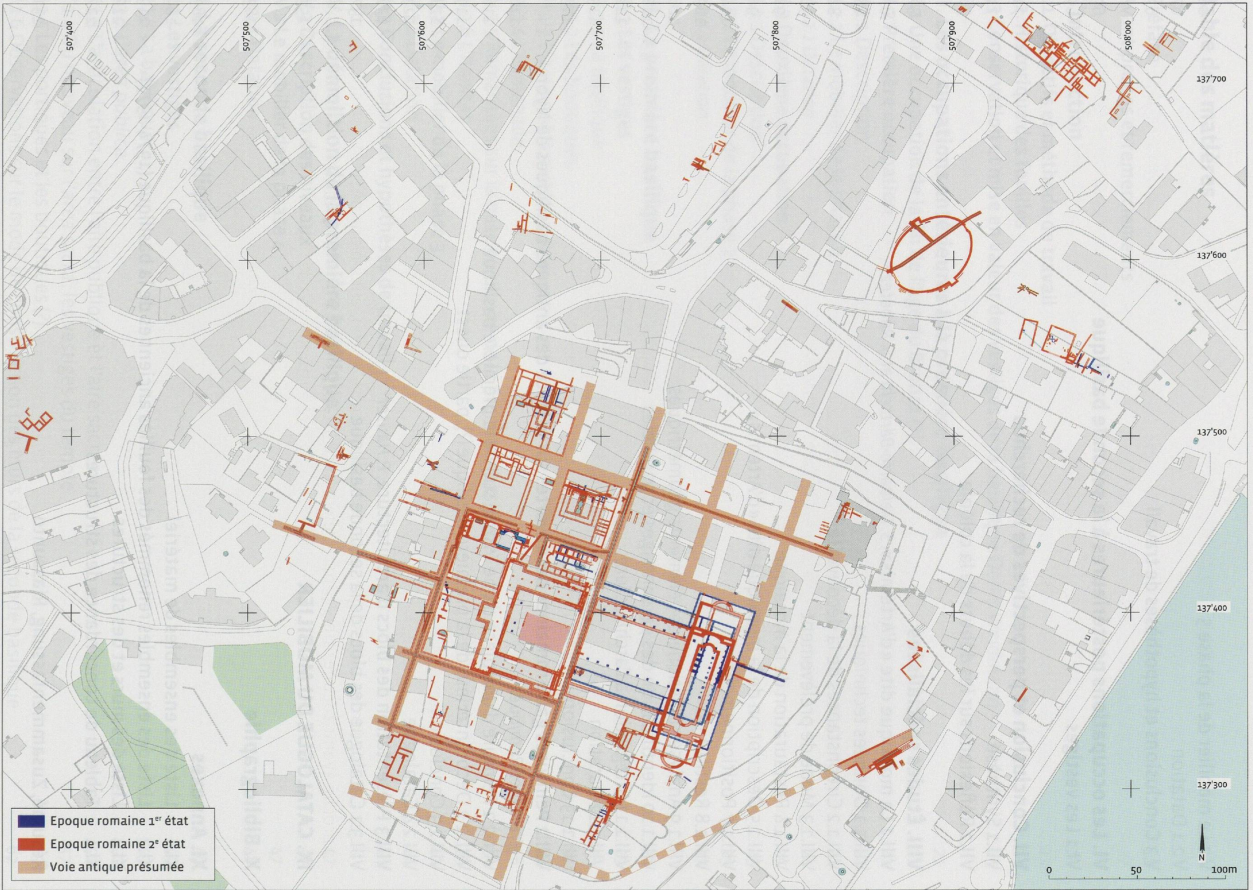


Fig. 1. Plan général de la Colonia Iulia Equestris.

1.1. Historique des fouilles (fig. 1-2)

1993

À l'occasion de la pose d'une citerne, l'emplacement d'un bâtiment a été découvert. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire, d'environ 10 m de long sur 5 m de large, qui se situe à l'ouest de la basilique.

1961

Durant 25 ans, soit de 1974 à 2001, les deux basiliques de Nyon firent l'objet de nombreuses interventions archéologiques (fig. 1-2). Ces travaux permirent d'établir un cadre pour toute l'histoire du centre monumental de la *Colonia Iulia Equestris*. Cette étude fait suite à celle de F. Rossi consacrée à l'*area sacra* du forum et ses abords (*macellum* et thermes) publiée il y a quelques années¹. La découverte des deux basiliques nyonnaises remonte à 1974, puis quelques fouilles complémentaires eurent lieu dans le cadre de l'aménagement du Musée romain dans les années septante. Mais c'est seulement à partir de 1991, suite à la décision de la commune de Nyon d'entreprendre la rénovation et le changement des canalisations dans le centre ville, que la partie occidentale des deux monuments fut mise au jour. Ces travaux ont été confiés à F. Rossi et P. Hauser par l'archéologue cantonal D. Weidmann. Il est probable que dans un proche avenir aucune intervention d'envergure n'aura lieu dans l'emprise des basiliques.

I.1. Objectifs et méthode de travail

L'ensemble de la documentation et du mobilier des différentes interventions menées dans le périmètre de la basilique a été repris afin d'établir une stratigraphie et une chronologie de référence. Les résultats obtenus peuvent servir de point de départ à une étude architecturale postérieure.

¹ *Noviodunum III*.

I. INTRODUCTION

Les structures ainsi que les couches des diverses fouilles ont été corrélées entre elles, alors que les ensembles de céramiques ont été regroupés par phases. Sur le terrain, le mobilier a été prélevé par complexes² et les objets exceptionnels directement inventoriés. Lors de l'étude de la céramique nous n'avons pas tenu compte dans nos statistiques des lampes à huile³, ni des tessons protohistoriques. L'ensemble du mobilier céramique une fois trié a été fiché, puis traité par phase. Une attention particulière a été accordée aux phases les plus anciennes, en raison de la problématique liée au début de l'occupation de la colonie⁴. De ce fait, l'inventaire de la céramique des deux premières phases a été informatisé, afin de pouvoir analyser son répertoire technologique et formel. Les phases les plus récentes ont été étudiées dans une optique chronologique et, pour cette raison, elles n'ont pas fait l'objet de comptages, mais d'un commentaire relatif à leur corpus et à l'apparition de nouveaux types⁵.

² On relèvera que le mobilier des fouilles des années septante, prélevé en fonction d'un carroyage, était déjà classé par phases à partir d'une stratigraphie de référence. De ce fait, il n'était pas possible de reprendre l'étude depuis son point de départ.

³ Elles ont été étudiées par L. Chrzanowski, que nous remercions pour sa collaboration. À l'exception de 2 fragments, probablement d'origine italienne, toutes les lampes à huile découvertes dans le secteur des basiliques sont de facture gauloise (lyonnaise?).

⁴ Voir à ce propos *Noviodunum III*, pp. 102-103 et Frei-Stolba 1999, pp. 32-36.

⁵ Il convient de souligner que tous les ensembles n'ont pas été utilisés. En revanche, ils ont tous été passés en revue et fichés. Nous avons également attribué un numéro d'ensemble aux complexes des fouilles anciennes qui en étaient dépourvus, voir annexe XI.2.

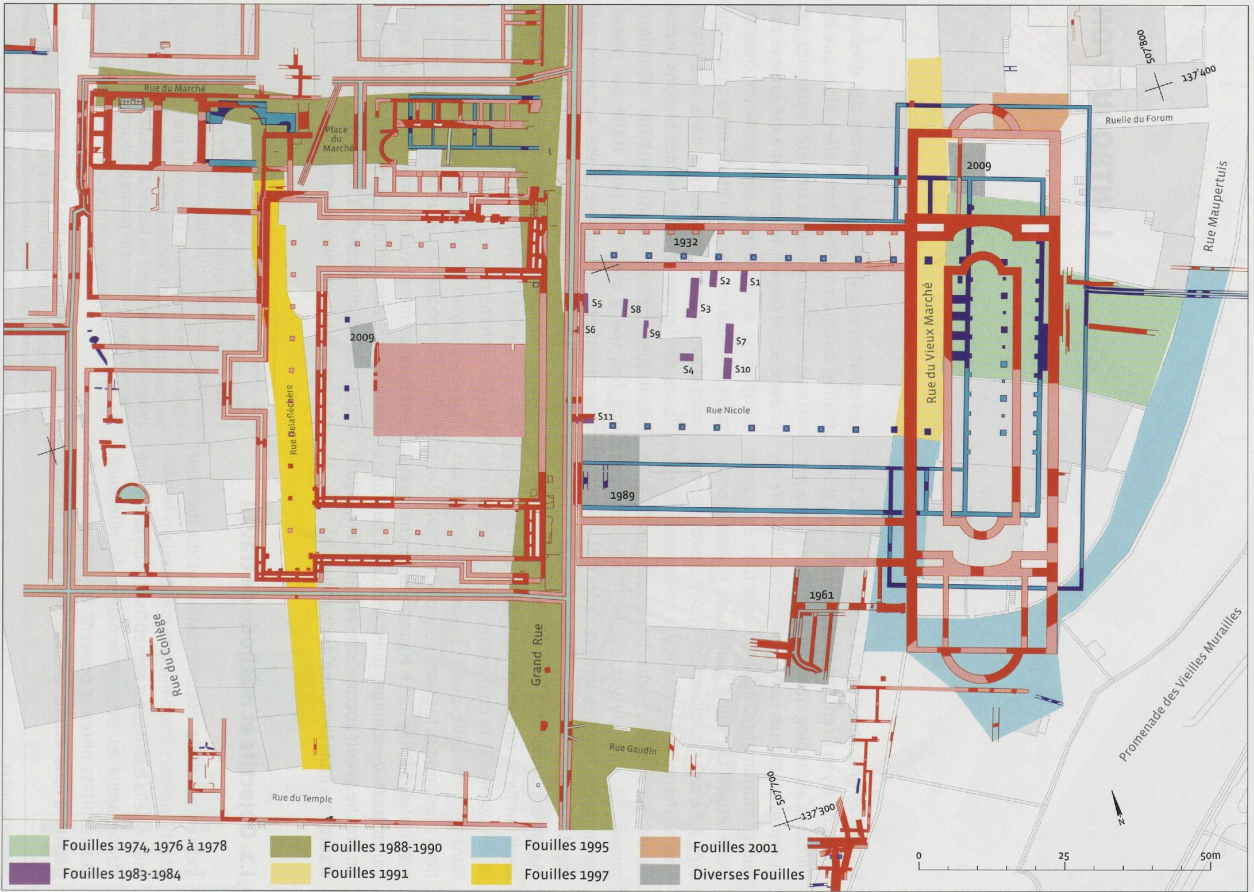


Fig. 2. Situation des différentes interventions archéologiques dans le périmètre du forum de Nyon.

I.2. Historique des fouilles (fig. 2)

1932

À l'occasion de la pose d'une citerne à l'emplacement d'un ancien jardin au n° 24 de la Grand-Rue, on a découvert la mosaïque dite « d'Artémis » dans la cour de l'immeuble Boldrini. Les travaux débutèrent en novembre sous la direction de l'ingénieur Vautier.

1961

Lors de la construction d'un nouvel immeuble à la rue du Vieux-Marché 19 on a mis au jour un complexe de bâtiments au sud-ouest de la seconde basilique. Les vestiges pourraient se rattacher à des latrines publiques ainsi qu'à une partie des boutiques appartenant au deuxième état du *forum*. Les fouilles débutèrent en novembre 1961 sous la direction de F. Bergendi.

1974

Le projet d'un immeuble à la rue du Vieux-Marché 8 nécessita l'intervention des archéologues. Sous la direction de D. Weidmann, les fouilles débutèrent le 2 juillet 1974, suite à des sondages préliminaires, et se poursuivirent jusqu'à la fin octobre de la même année. L'importance des découvertes, soit la mise au jour des fondations de deux basiliques successives, a provoqué le classement des vestiges et leur protection. Leur sauvegarde s'est traduite par le rachat du terrain et l'installation d'un musée dans les murs de la seconde basilique, qui ouvrit ses portes en septembre 1979 avec l'aide de la Confédération, de l'Etat de Vaud et de la Ville de Nyon.

1976

En novembre 1976, une brève intervention fut entreprise afin de déterminer la situation et la profondeur du mur de fermeture extérieur ouest de la nef de la seconde basilique. Ce sondage permit de repérer le sommet de ce mur (M 300, fig. 33), qui se situait à une altitude de 402,59 m.

En décembre de la même année, la section Monuments historiques et Archéologie du canton de Vaud mandata C. Rapin afin d'entreprendre six sondages supplémentaires en différents points des fondations des deux basiliques visant à compléter les coupes relevées lors des fouilles de 1974.

1977

En janvier 1977, le service en charge de l'archéologie cantonale (ci-après le SAC), sous la direction de M. Klausener, a entrepris des sondages à la rue du Vieux-Marché 14, maison Perrin, afin de déterminer l'extension sud de la basilique.

En septembre de la même année, la construction d'un abri au nord de l'entrée du Musée romain nécessita une nouvelle intervention archéologique. Sous la direction de M. Klausener, une zone d'environ 110 m² fut dégagée du côté oriental de la basilique. On y a mis au jour plusieurs murs romains, dont le mur est de l'esplanade de la première basilique (M 757), ainsi qu'un égout dont la partie orientale fut dégagée en 1995 à la rue Maupertuis (ST 753/2124).

1978

De nouveaux compléments de fouilles ont été réalisés par S. Felhmann en vue de la construction du Musée archéologique.

1983-1984

En novembre 1983, des sondages furent engagés par le SAC, sous la direction de J. Morel, dans un terrain non excavé à la rue Nicole 3/Grand-Rue 26-28. On y repéra des niveaux de circulation du *forum*.

1989

La construction d'un immeuble locatif au n° 9 de la rue Nicole nécessita de nouvelles investigations archéologiques qui se déroulèrent d'octobre à novembre 1989 sur une surface d'environ 60 m². À cette occasion, l'on découvrit une partie du niveau de circulation de l'*area publica* du *forum*; celui-ci était composé de dalles de calcaire reposant sur un radier de boulets et un lit de mortier de tuileau.

Suite au démontage du sol apparurent deux murs qui ont été attribués, à titre d'hypothèse, au premier état du *forum* en relation avec la première basilique.

1991

En 1991, les travaux de mise en séparatifs des égouts suivis de l'extension du Musée établi dans les fondations de la basilique sous la rue du Vieux-Marché ont nécessité des fouilles de sauvetages programmées. Celles-ci ont été confiées à F. Rossi par l'archéologue cantonal D. Weidmann et se sont déroulées de juin à octobre sur une surface d'environ 300 m². Dix-huit sondages ont été ouverts durant cette campagne. La façade occidentale de la seconde basilique a été dégagée à cette occasion. Ces fouilles ont également permis de mettre en évidence les premiers aménagements de l'*area publica* liée à la première basilique.

1995

Le changement de canalisations entrepris dans les rues de la vieille ville de Nyon toucha une nouvelle fois les vestiges des deux basiliques en 1995 (secteur sud). Les fouilles d'urgence programmées se sont déroulées d'avril à décembre sur une surface d'environ 800 m². Seize sondages ont été ouverts à cette occasion. Sous la rue du Vieux-Marché, ils permirent de suivre le mur de façade occidentale de la seconde basilique, de dégager une partie du portique sud flanquant l'*area publica* et de mettre au jour une fondation probablement destinée à supporter les piédroits d'un accès au *forum*. Les travaux entrepris à la rue Maupertuis ont permis de confirmer l'existence d'une salle annexe tripartite sur le côté méridional de la seconde basilique. Des sondages complémentaires ont révélé par la suite un mur en abside clôturant cette annexe au sud. Le plan des aménagements liés à la première basilique a également pu être complété notamment par la découverte de boutiques. F. Rossi a mis en évidence, grâce aux nouveaux éléments récoltés durant cette campagne, l'existence d'une esplanade ceinturant la première basilique au sud, à l'est et au nord.

2001

La démolition d'un immeuble au n° 6 de la rue du Vieux-Marché fut l'occasion de mettre au jour, sous la direction de Ch. Henny, le mur de fermeture nord de l'esplanade de la première basilique (M 1516, fig. 14) ainsi qu'une partie de l'abside de l'annexe du second monument (M 1517, fig. 33), faisant pendant à celle découverte en 1995.

2009

En janvier 2009, la transformation d'un entrepôt situé au n° 4 de la rue Delafléchère en logements a nécessité une surveillance archéologique, qui s'est prolongée jusqu'à la fin mars de la même année⁶. Cette parcelle d'environ 35 m² se trouve à l'emplacement de l'*area sacra* du *forum* de la colonie nyonnaise, soit dans un secteur connu de longue date. En effet, c'est à la rue Delafléchère 4 que débute, en 1939, la recherche archéologique de l'*area sacra* du *forum* de Nyon. Entre 1939 et 1940, E. Pelichet, futur archéologue cantonal, relève à l'occasion de la création de caves sous cet immeuble ce qui se trouve être le mur est de la branche ouest du cryptoportique⁷. Les fouilles de 2009 ont mis au jour le mur de soubassement de la paroi nord du *podium* du temple (fig. 41 et 62). Cette découverte assure enfin l'existence d'un temple au milieu de l'*area sacra*.

En mars de la même année, une intervention archéologique nécessitée par la mise en place d'un parking entre la ruelle du Forum 2 et la rue Maupertuis 5, a touché les vestiges de la seconde basilique et plus spécifiquement l'annexe nord de celle-ci⁸. Ces fouilles ont permis d'établir une partition de cette pièce, et plus précisément une tripartition, à l'image de ce qui avait été observé pour l'annexe sud du monument (M 2280, fig. 33).

⁶ Le détail de ces découvertes a fait l'objet d'un rapport déposé au SAC, voir Henny 2009².

⁷ E. Pelichet, R. Laur-Belart (réd.) *Römischer Zeit, JbSGU*, 32, 1940-1941, pp. 120-121 et E. Pelichet, les fouilles de Nyon, *US 1/2, IV*, 1942, pp. 14-17.

⁸ Voir Henny 2009¹.

I.3 Conservation et mise en valeur des vestiges de la basilique

Denis Weidmann

La conservation des structures de la basilique mise au jour en 1974 et leur accès assuré au public, par l'installation en 1979 d'un musée romain présentant le site de la *Colonia Iulia Equestris*, ne résultent pas d'une décision délibérée, mais plutôt d'une évolution de la situation créée par la découverte du monument, avec un heureux dénouement pour la conservation du patrimoine nyonnais. Il nous paraît intéressant, au prix de quelques digressions dans le domaine administratif et juridique, d'évoquer ce processus, qui explique les solutions mises en œuvre pour la protection et l'aménagement des vestiges.

Les circonstances de la découverte de la basilique et leur suite

Une société immobilière lausannoise (Signe SA) avait sollicité en 1973 un permis de construire pour un immeuble sur une parcelle qu'elle avait acquise rue du Vieux-Marché n° 8. Ce projet, bien qu'il fût situé dans le périmètre archéologique de Nyon, n'avait appelé aucune remarque, et la société avait été autorisée à démolir les modestes constructions existantes, lesquelles étaient dépourvues de caves. La société Signe SA souhaitant apporter des modifications à son projet, concernant la composition des façades et la disposition des toitures, entreprit une mise à l'enquête complémentaire au début de l'année 1974. Cette nouvelle procédure suscita heureusement – et contrairement à l'enquête précédente – le préavis de la Section cantonale de l'archéologie et des monuments historiques. Notre administration mettait alors en route l'application de la loi cantonale, aussi bien pour les questions relevant de l'intégration des nouvelles constructions dans l'ensemble historique de la vieille ville de Nyon que pour la réalisation de terrassements dans le sol de la cité gallo-romaine.

C'est à cette occasion que nous avons requis l'exécution de sondages de contrôle dans ce secteur archéologique, réservant le préavis nécessaire à l'octroi du permis aux résultats attendus. Les sondages que nous avons réalisés en 1974 attestèrent la présence de puissantes maçonneries romaines,

conservées sur plus de 2 m de hauteur. Leur disposition, avec l'abside qui se dessinait, autorisait d'y voir le plan de la basilique de la cité. On rappelle que la disposition urbaine de la *Colonia* n'était alors pas connue.

L'importance et la nature réelle des vestiges en présence devaient être déterminées, car l'octroi d'un permis de construire pour l'immeuble prévu mettait clairement en question leur éventuelle conservation.

Il a donc été convenu avec le propriétaire de procéder au dégagement général des structures gallo-romaines, dans le volume prévu pour le projet, afin d'évaluer leur intérêt. Les sondages avaient établi la situation stratigraphique des fondations du monument, comblées par un important remblai d'époque romaine. Le dégagement fut donc réalisé en mai 1974 par une excavatrice, sous contrôle permanent, et il démontra aussitôt la nécessité de conserver les importants soubassements de la basilique. Le service cantonal notifia cette intention au propriétaire et commanda diverses expertises (architecture, ingénierie, géotechnique) dans l'idée de conserver les maçonneries dans les soubassements de l'immeuble prévu, solution limitant l'importance de l'indemnisation que le propriétaire pourrait demander pour la perte de volume utilisable.

Dans l'attente des décisions nécessaires, le permis de construire attendu ne fut pas délivré.

Les études et l'évaluation des conséquences occupèrent l'été 1974, avec de nombreux échanges et réunions entre le service de l'Etat, la commune de Nyon et la société propriétaire. L'hypothèse d'un monument visitable sous la nouvelle construction s'avérant réalisable, le débat s'orienta sur l'affectation possible des lieux. En octobre 1974, le conseiller municipal Bernard Glasson et le Syndic de Nyon, Michel Hans, constatant l'intérêt de la population de Nyon pour cet impressionnant monument évocateur de son passé, proposèrent d'y exposer les pièces d'architecture romaine qui encombraient quelque peu la cour du château, siège du musée de la ville. Mais la perspective de la cohabitation d'un espace culturel public avec un immeuble privé et la relégation des belles maçonneries romaines dans le sous-sol d'une construction moderne desservait cette solution.

Poursuivant l'idée de régler la conservation de la basilique par des voies transactionnelles, permettant à la société Signe SA de réaliser une construction rentable, et évitant le recours aux voies juridiques, la commune de Nyon proposa de modifier le plan de quartier concernant la parcelle du Vieux-Marché n° 8, pour autoriser la construction d'un immeuble analogue, mais à l'est de la basilique mise au jour, du côté du lac. Ceci permettait à la commune de Nyon, déjà propriétaire des vestiges de la basilique sous la rue du Vieux-Marché, d'acquérir la partie du terrain contenant le monument et d'y développer un projet de mise en valeur indépendant. L'Etat avait assuré la commune de son soutien pour une telle perspective.

Le plan d'affectation autorisant un tel projet fut mis à l'enquête en février 1975. La société Signe SA, désespérant de voir ses plans se réaliser, menaça en mars 1975 d'entreprendre de suite la construction primitivement prévue, arguant disposer d'un per-

mis de construire valable, ce qui n'était en l'occurrence pas le cas. Cette déclaration suscita la prise de mesures conservatoires par le Département des travaux publics le 11 mars 1975, interdisant toute atteinte aux vestiges.

Il s'ensuivit au cours de l'année 1975 une longue série d'actions juridiques, recours, procédure de classement des vestiges, qui aboutirent à l'adoption le 7 novembre 1975 de l'arrêté de classement de la basilique, protégeant définitivement les ruines. Le Conseil d'Etat rejeta le 7 avril 1976 un ultime recours du propriétaire contre les mesures arrêtées, établissant clairement l'absence de droit de construire au détriment du monument. La société renonça alors à son projet.

Les négociations entreprises simultanément pour l'acquisition complète de la parcelle par la commune de Nyon aboutirent à un achat en novembre 1976.

Entre-temps, un projet de couverture des ruines avait été commandé par la commune de Nyon au

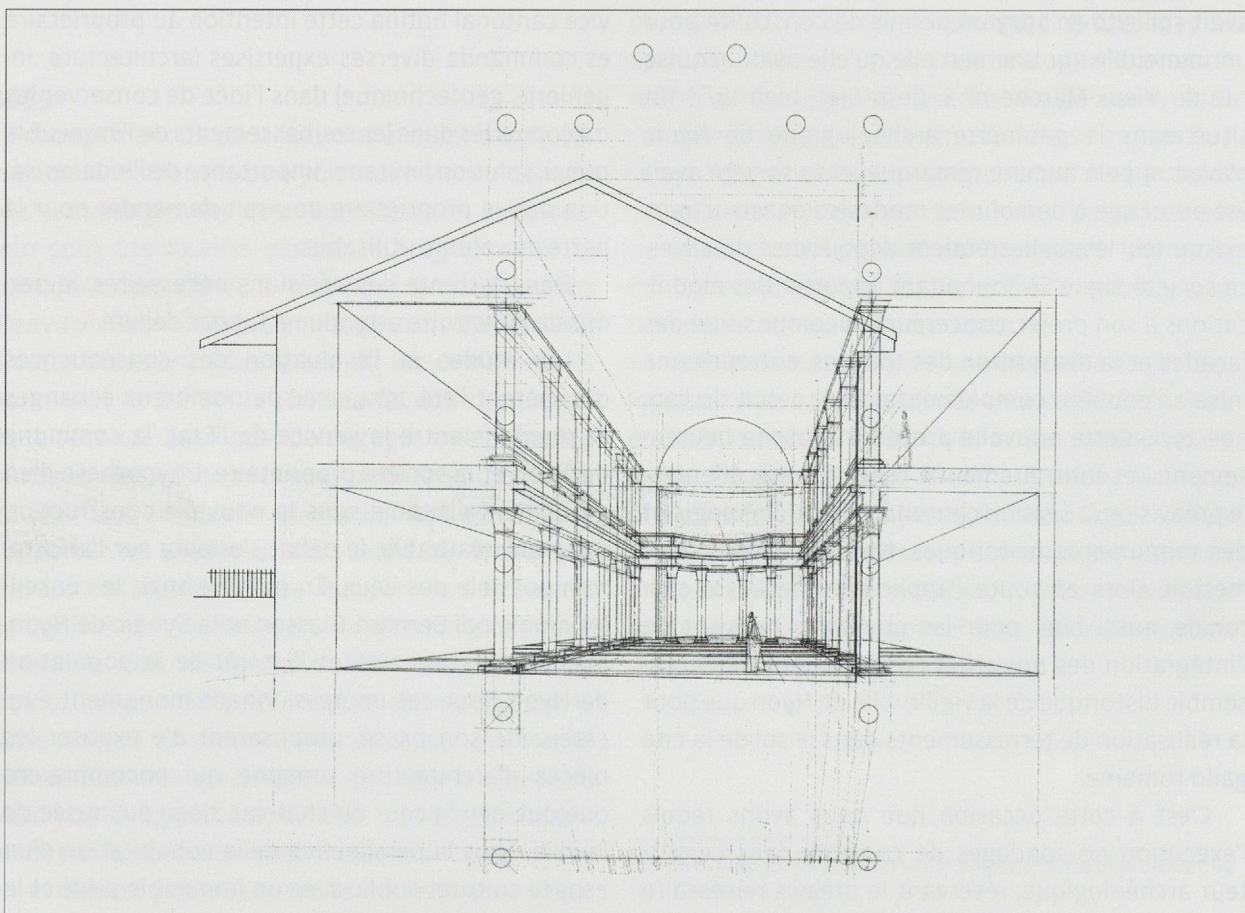


Fig. 3. Dans une première recherche, la représentation en perspective de l'intérieur de la basilique était proposée avec deux ordres d'architecture superposés. Ce concept, abandonné, reviendra sans doute à l'ordre du jour, dans les études à venir. Construction et dessin de G. Lador, Service des Bâtiments de l'Etat de Vaud, 1978.

bureau d'architecture nyonnais BAU (MM. Gabriel Poncet et Roland Guyot), après que son principe eut été convenu entre les partenaires communaux, cantonaux et fédéraux, ces instances étant notamment représentées par leurs commissions respectives.

Elaboré dès le mois de mai 1976 sous l'autorité de la commune de Nyon, désormais maître de l'ouvrage, le projet étudié devait permettre la mise sous abri des maçonneries mises au jour, puis l'installation des collections archéologiques gallo-romaines dans les espaces disponibles entre les fondations romaines montées à vue (au niveau du sol de la première basilique, retrouvée sous le second édifice).

Des dispositifs d'accueil des visiteurs et un dépôt pour les collections non exposées étaient à prévoir.

Un groupe de travail *ad hoc* a été constitué, présidé par Bernard Glasson, puis par le professeur Daniel Paunier, où étaient représentées les instances cantonales et fédérales concernées. Complété par les

experts nécessaires, ce groupe avait pour tâche d'accompagner le développement du projet, qui incluait les aménagements extérieurs du terrain et l'installation des collections dans les vestiges protégés.

Utilisant les données établies lors des études précédentes, la solution retenue a consisté à établir une dalle de couverture générale, reposant ponctuellement sur l'assise supérieure des fondations conservées (sous protection provisoire depuis leur découverte en 1974). Ce niveau rétablissait approximativement la hauteur du sol de la seconde basilique à l'époque romaine. Le plan des murs du monument, avec la position proposée pour la colonnade intérieure, a été marqué dans le revêtement de sol.

La façade de l'immeuble voisin, érigée autrefois sur la moitié méridionale de la basilique – et sans que l'on se soit alors préoccupé des vestiges rencontrés et détruits! – présentait une vaste surface fort peu attrayante. Le groupe de travail proposa d'y dessiner

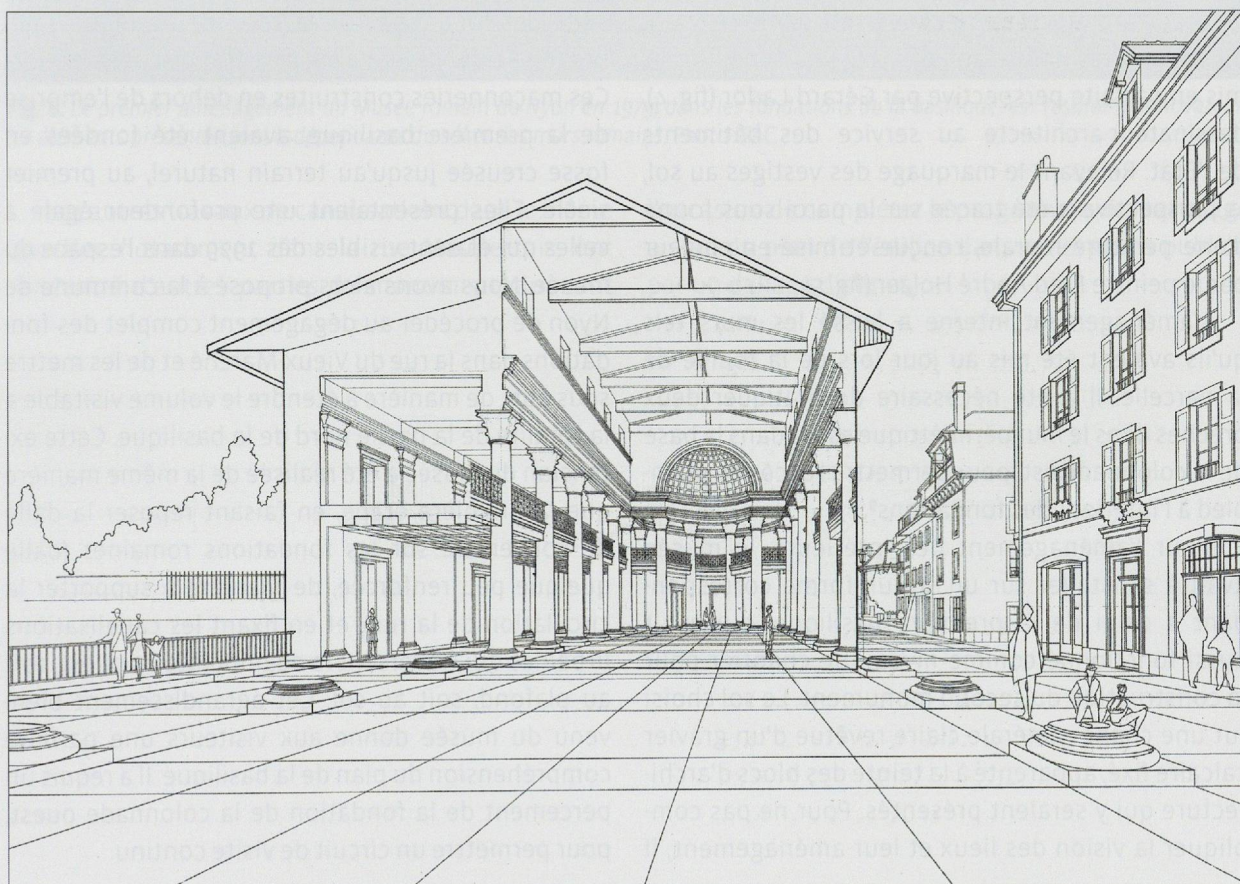


Fig. 4. La mise en place du dessin de la basilique à l'échelle 1:1, sur la façade de l'immeuble voisin, est basée sur une perspective rigoureusement construite, de manière à prolonger parfaitement le tracé du plan du monument, sur la place publique au dessus du musée. Le module de la colonnade a été défini à partir d'un chapiteau découvert dans la rue du Vieux-Marché attribué à la basilique. Construction et dessin de G. Lador, 1978.



Fig. 5. Perspective en trompe-l'œil de l'intérieur de la deuxième basilique. Étude: M. Klausener, mise en perspective: G. Ladoretrendu F.-A. Holzer.

une perspective en trompe-l'œil, figurant en grandeur nature la coupe et la vue intérieure de la basilique reconstituée. Après une rapide étude des proportions et dispositions possible, basée sur les pièces d'architecture découvertes dans ce périmètre, un dessin fut établi par Max Klausener (fig. 3), mis en parfaite perspective par Gérard Lador (fig. 4), dessinateur-architecte au service des bâtiments de l'Etat. Relayant le marquage des vestiges au sol, la perspective a été tracée sur la paroi sous forme d'une peinture murale, conçue et mise en couleur par le peintre Fred-André Holzer (fig. 5).

L'aménagement interne a laissé les murs tels qu'ils avaient été mis au jour lors de la fouille de la parcelle. Il a été nécessaire de pratiquer deux brèches dans le mur périmétrique est et dans la base de la colonnade est, pour permettre l'accès de plain-pied à l'intérieur des fondations⁹.

Pour l'aménagement des intérieurs, le musée avait à s'installer sur un sol uniforme correspondant à celui de la première basilique, qui avait aussi fonctionné comme niveau de chantier pour la construction du second monument. Le sol choisi fut une chape minérale claire revêtue d'un gravier calcaire fixé, apparenté à la teinte des blocs d'architecture qui y seraient présentés. Pour ne pas compliquer la vision des lieux et leur aménagement, il

a été décidé de ne pas retracer au sol les murs du premier édifice.

Le principe retenu pour la présentation des pièces d'architecture romaine et des vitrines a consisté à proscrire toute fixation permanente, au sol ou dans les murs romains. Les agencements du musée sont donc soit posés au sol, soit suspendus au plafond, dont la trame métallique permet toutes les positions souhaitables aux vitrines, éclairages ou autres dispositifs (fig. 6).

Pour respecter ce principe de mobilité et de réversibilité des présentations, nous avons reconstitué l'ordonnance des plus lourdes pièces d'architecture en les suspendant par des tiges métalliques scellées, évitant le recours à des socles ou à des éta-gères massives¹⁰.

La rénovation des canalisations des chaussées dans la vieille ville de Nyon, précédée de fouilles préventives, a été également mise en œuvre à la rue du Vieux-Marché en 1991. Ces travaux ont mis au jour la suite des fondations de la seconde basilique, mettant en évidence leur excellent état de conservation. Ces maçonneries construites en dehors de l'emprise de la première basilique, avaient été fondées en fosse creusée jusqu'au terrain naturel, au premier siècle. Elles présentaient une profondeur égale à celles qui étaient visibles dès 1979 dans l'espace du musée. Nous avons alors proposé à la commune de Nyon de procéder au dégagement complet des fondations dans la rue du Vieux-Marché et de les mettre sous abri, de manière à étendre le volume visitable à la totalité de la partie nord de la basilique. Cette extension du musée a été réalisée de la même manière que la première étape, en faisant reposer la dalle de couverture sur les fondations romaines (dalle quelque peu renforcée, de manière à supporter la circulation de la rue), et en fixant les canalisations urbaines qui traversent le déambulatoire ouest, soit au plafond, soit au sol. Cet agrandissement bienvenu du musée donne aux visiteurs une parfaite compréhension du plan de la basilique. Il a requis un percement de la fondation de la colonnade ouest, pour permettre un circuit de visite continu.

⁹ Une autre solution d'accès aurait été possible par les caves de l'immeuble voisin, qui avait détruit lesdites fondations dans son emprise, mais elle aurait nécessité une difficile expropriation, susceptible de remettre en question le projet lui-même.

¹⁰ Il y a été malheureusement recouru, lors des dernières adjonctions de nouvelles pièces d'architecture.



Fig. 6. Le premier aménagement du Musée romain de Nyon en 1979, dans les fondations de la basilique, est résolument novateur: les éléments présentés sont indépendants du sol et des murs romains. Photo: SAC.

Les autres travaux de canalisations dans le même quartier, notamment dans la rue Maupertuis, ont rencontré d'autres parties du monument, donnant

l'occasion de compléter le programme de marquage au sol du plan de l'édifice dans les espaces publics, par un dallage distinct.

